
**Nombre de membres
en exercice:** 11

Présents :

Votants:

Séance du 24 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 24 octobre 2023, s'est réunie sous la présidence de Olivier MENAGER

Sont présents: Olivier MENAGER, Gisèle PLOUX, Michel CHALANDON, Christophe GREMERET, Nicolas JACQUESON, Claire LEGLISE, Sabine PITOIS, Bernard ROBERT

Représentés: Emmanuel FOLLEAT donne pouvoir à Olivier MENAGER

Absents: Emmanuel GOBBO, Céline MARCHAND,

Secrétaire de séance: DESSOLIN Monique

Ordre du jour:

1) Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 19 Septembre 2023:

Approuvé à l'unanimité

2) Décision modificative Budget 2023:

Suite aux travaux de dissimulation des réseaux de télécommunications Route de Saint Sernin, un échéancier a été mis en place par le SYDESL. Nous avons bien programmé cette somme au BP investissement de 2023 mais des travaux sur l'éclairage public avec un reste à charge pour la commune de 1366,54€ TTC n'était pas connu au moment de la préparation du budget ce qui modifie notre BP investissement avec le réajustement suivant :

Décision Modificative Budget Dépenses Investissement :

Compte 2183: -1010€

Compte 2041841 : + 1010€

Cette Décision Modificative est approuvée à l'unanimité.

3) Logements communaux à vendre ou relouer:

Comme nous l'avions évoqué lors du dernier Conseil, deux maisons locatives de la commune sont libres actuellement et si nous voulons de nouveau les soumettre à la location, de nombreux travaux s'imposent pour les remettre aux normes actuelles.

Depuis nous avons fait estimer les deux bâtiments par Madame Nathalie FOLLEAT de l'Agence Immobilière NEYRAT à Chagny afin qu'une décision soit prise pour mettre éventuellement en vente l'une ou les deux maisons.

Les deux maisons sont les suivantes:

- L'Ancienne perception d'une surface de 160,6m² composée d'une cuisine, bureau, salon, 4 chambres, 2 WC, 1 salle de bain, garage et cave avec un terrain de 905m².
- L'Ancienne Poste d'une surface de 120,91m² composée d'une cuisine, séjour, 3 chambres, WC, salle de douche, cave, grenier, abri de jardin et jardin.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de mettre en vente les deux maisons et de solliciter une autre agence pour avoir deux estimations.

4) Logiciel Cimetière : DEVIS

Nous avons trois propositions de devis :

AGEDI : Avec plan et fichier excel des inhumés à fournir pour intégration dans le logiciel:

690€ TTC + maintenance annuelle (sans surcoût par rapport à la maintenance actuelle des autres logiciels)

AGEP : Numérisation sur terrain par drone et intégration d'un plan vectorisé. Saisie des inhumés. Institution d'un régime de concessions. Phototèque de toutes les sépultures. Assistance Juridique et Conseils. Projet d'Espace Cinéraire. Téléformation complète.

8 922 TTC + Maintenance annuelle de 283,38€ TTC

Géosmartic: Numérisation cimetière avec photographies par drone. Relevé des épitaphes par photo et saisie des monuments. Réalisation d'un plan et impression sur support rigide et papier. Panneau cimetière connecté avec QR code. Fourniture du logiciel de gestion avec renseignement de la cartographie et des défunts.
7 200€ TTC + 360€ de maintenance

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de choisir le logiciel AGEDI, moins onéreux et plus adapté pour notre petit village.

Un tableau sous excel devra être élaboré par la commune afin de reprendre toutes les données des concessions et des défunts pour intégration dans le logiciel AGEDI.

5) Logement salle des fêtes: Travaux à envisager

Un problème d'humidité devient récurrent au logement au-dessus de la salle des fêtes. Il nous faut trouver l'origine de ce souci afin de pouvoir envisager des travaux.

Un maçon sera contacté pour donner son avis sur la cause de l'humidité et des devis pour le changement des huisseries (fenêtres et porte) seront demandés.

6) Présentation esquisse projet voirie

Une réunion de présentation d'une esquisse au projet de voirie a eu lieu le jeudi 12 octobre avec Madame Guillemain du bureau d'études 2AGE en présence de Madame Loupias de l'ATD71.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- * Création d'un cheminement piéton accessible reliant les bâtiments public de la commune
- * Redéfinition des carrefours
- * Végétalisation de la traversée du centre-bourg
- * Gestion du stationnement
- * Gestion du ruissellement des eaux pluviales et désimperméabilisation

Une autre réunion a eu lieu le 24 octobre avec la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud pour évaluer les travaux sur le réseau eau à programmer en priorité et sera soumis en commission au Conseil Communautaire en février 2024.

Nous devons attendre que les travaux sur les réseaux soient effectués pour commencer la réalisation de l'aménagement du centre bourg.

7) Questions diverses

Notre deuxième adjointe, Gisèle PLOUX en collaboration avec le Maire travaille sur une procédure de reprise des concessions abandonnées du cimetière et une affiche sera apposée à l'entrée du cimetière avant la Toussaint avec les tombes à reprendre en priorité.

Fin de la séance à 22h

Certifié Conforme,
Le Maire,
Olivier MENAGER

